

interaction

NUMÉRO 111

MAGAZINE D'INFORMATION
PROFESSIONNELLE ET SOCIALE

ÉDITÉ PAR **UATS UNSA**

2019

PREFECTURES

POLICE

GENDARMERIE

**ADMINISTRATION
CENTRALE**

**JURIDICTIONS
ADMINISTRATIVES**

A LA UNE :

**EXPÉRIMENTATION
DES RÉFÉRENTS UNIQUES**

DECRYPTAGE :

FONCTIONNAIRES TANT AIMÉS...

POINT DE VUE :

RÉFORMES DES CONGÉS BONIFIÉS

10€
pour
4 numéros



SOMMAIRE

A LA UNE

4



• Début de l'expérimentation des référents uniques

DECRYPTAGE

6



• Des fonctionnaires tant aimés... et détestés

POINT DE VUE

8



• La réforme des congés bonifiés

ENTRE NOUS

10



• Région à l'honneur : L'Alsace

EN BREF

12



• Coup de chaleur : ATTENTION

AGENDA

14



• Calendrier des vacances scolaires

REPERES

15



• Nouveau bulletin d'adhésion
• Abonnement

Abonnement INTERACTIONS *(gratuit pour nos adhérents) 10 euros pour 4 numéros à retourner à UATS Unsa (1 Place Saint Etienne- 31038 Toulouse Cedex 9)*

Nom :

Adresse :

Code Postal // Ville :

édITO



Paul AFONSO

• Secrétaire National UATS Unsa



Laurent Escure succède à Luc Bérille

pour un mandat de 4 ans



Le 7^{ème} Congrès national de l'UNSA s'est tenu à Rennes du 2 au 4 avril 2019. Ce congrès a été l'occasion d'élire le nouveau secrétaire général Laurent ESCURE

Comme son prédécesseur, en 2011, Luc Bérille va laisser une organisation en croissance à Laurent Escure, 48 ans.

Dans le secteur public, s'il reste à la quatrième place, c'est le syndicat qui a le plus progressé entre 2014 et 2018, avec un score global de 15,9 %, aux élections de représentativité de décembre 2018. Dans le privé, lors de la dernière « pesée », en mars 2017, l'Unsa a aussi gagné en audience. Elle a dépassé les 8 % dans 86 branches, contre 58 en 2013, y obtenant le droit de négocier des accords. Et au global, l'Unsa est passée de 4,26 % en 2013 à 5,35 %.





Début de l'expérimentation

des référents uniques dans les administrations

Par Magali SOUVERAIN



Une expérimentation de référent unique a été mise en place afin de faciliter le parcours usager et éviter les démarches multiples auprès des administrations. Le décret paru au Journal officiel du 30 décembre 2018 précise le rôle de ce référent et fixe la liste des administrations pouvant participer dans les domaines relevant de leurs compétences.



Prévue par la loi du 10 août 2018 « Pour un État au service d'une société de confiance », cette expérimentation est entrée en vigueur le 31 décembre 2018 pour une durée de 4 ans.

QUEL EST LE RÔLE DU RÉFÉRENT UNIQUE ?

Le référent unique recense auprès de l'usager et des différentes administrations concernées les documents nécessaires pour instruire sa demande et redistribuer au service compétent.

DANS QUELLES ADMINISTRATIONS PEUT ON TROUVER UN RÉFÉRENT UNIQUE ?

- Les administrations de l'État.
- Les établissements publics administratifs de l'État.
- Les établissements publics industriels et commerciaux de l'État suivants :

- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ;
- Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) ;
- Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) ;
- Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) ;
- Campus France ;
- Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) ;
- Business France ;
- Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) ;
- Centre national d'études spatiales (CNES) ;
- Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) ;

- Établissement public national pour l'aménagement et la restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA) ;
- IFP Énergies Nouvelles ;
- Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) ;
- Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) ;
- Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) ;
- Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) ;
- Office national d'études et de recherches aéros spatiales (ONERA) ;
- Société du Grand Paris.

- Les organismes de sécurité sociale suivants :

- Les caisses d'allocations familiales ;
- Les caisses primaires d'assurance maladie ;
- Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail ;
- Les unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales ;
- Les caisses de mutualité sociale agricole ;
- Les organismes de sécurité sociale mentionnés ci-dessus en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à La Réunion, à Mayotte, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

- Les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux qui en font la demande peuvent participer, dans des conditions définies par une convention signée avec les services de l'État compétents.

Les administrations qui décideront de mettre en place un référent unique devront publier ses coordonnées et son domaine de compétences sur leur site Internet.

À savoir :

Un rapport évaluant notamment l'impact de cette procédure sur les délais de traitement des demandes faites par les usagers sera adressé par les ministères concernés au Premier ministre qui remettra ensuite un rapport global d'évaluation au Parlement.

Textes de référence

- **Décret n° 2018-1352** du 28 décembre 2018 relatif à l'expérimentation du référent unique
 - **Loi n° 2018-727** du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance
- Source : service public



Des fonctionnaires

tant aimés... et détestés

Par Magali SOUVERAIN



Un sondage Odoxa pour BFM Business, Challenges et Aviva Assurances sur la fonction publique est paru le 8 novembre 2018. Cette enquête a été réalisée par internet les 30 et 31 octobre 2018 et porte sur un échantillon de 988 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

D'après ce sondage, près de six Français sur dix sont favorables à la fin de l'emploi à vie dans la fonction publique.

Alors que la réforme de la fonction publique dans les cartons du gouvernement vise à élargir **"largement"** le recrutement hors statut -garant de la **"sécurité de l'emploi"**-, 59% des sondés se disent en faveur de la fin de l'emploi à vie, d'après cette enquête d'opinion.

S'agissant de la **"mise en place d'un plan de départs volontaires dans la fonction publique"** 78% se disent **"plutôt favorables"**.

Concernant les retraites, 73% des personnes interrogées sont **"plutôt favorables"** à un **"alignement"** des régimes et à la **"fin des régimes spéciaux de retraites"** des fonctionnaires.

En matière de rémunération des fonctionnaires, 63% des sondés se disent en faveur de primes **"au mérite"**, l'un des axes de la réforme de la fonction publique à venir.

54% de sondés se déclarent favorables à la **"diminution globale du nombre de fonctionnaires"**, une des promesses de campagne d'Emmanuel Macron qui a fixé un objectif de 120.000 suppressions de postes d'ici 2022.

Pourtant, un autre sondage Odoxa, réalisé un an avant indiquait que 64% des Français ont une bonne opinion du secteur public. Ils pensent même que la France est le pays européen disposant du meilleur service public. Selon un sondage Ifop réalisé début 2017, 70% des Français se disent attachés aux services publics de proximité - notamment aux services de propreté, de sécurité, préservant l'environnement ou encore aux établissements scolaires.

Ces données nous interrogent sur le rapport qu'entretiennent réellement les Français avec leurs services publics, et sur ce qu'ils mettent derrière la notion de **"service public"**, dans un contexte où le gouvernement entend revoir les missions assignées aux services publics, dans une perspec-



tive de modernisation. Des réformes qui pourraient éveiller la crainte d'un démantèlement des protections acquises.

Et, pourtant, l'avenir des services publics, face au manque d'effectif ou au déficit de compétence repéré dans certains secteurs, notamment la santé et l'éducation sont au cœur des préoccupations de chacun.

Il semble n'y avoir plus de lien de causalité entre le service rendu et ses conditions de réalisation. Seuls les personnels des EHPAD (jamais nommés **"fonctionnaires"**) réussissent à **"sortir leur épingle du jeu"** et à susciter un réel soutien.



avec notre propre argent", **"beaucoup de services ne seront bientôt plus accessibles qu'aux personnes aisées: les médecins avec dépassement, les Ehpad avec des prix exorbitants, etc."**, le manque de professeurs jamais remplacés, sur de longs mois dans les lycées à la veille du bac, la complication pour obtenir une carte grise sans payer un prestataire privé, alors que ce document était accessible gratuitement et rapidement **"du temps béni des Préfectures"**.

Ce constat réactive également avec force les fractures territoriales qui traversent notre pays: **"j'habite une petite ville, il n'y a plus rien, plus de train", "il y a une médecine à deux vitesses entre les zones rurales et les autres"**.

Sur le terrain, chacun peut constater la détérioration du service rendu au nom de la rentabilité économique - une crainte paradoxale, puisque, comme noté plus haut, de nombreux Français opèrent d'eux mêmes une déconnexion entre qualité du service, et moyens humains et économiques nécessaires à l'obtention de cette qualité.

Tout semble indiquer qu'il existe une forme de décalage entre, d'une part, l'appropriation des éléments du dé-

bat politique sur les services publics, dominée en surface par la nécessité de transformation et l'image négative que véhiculent les fonctionnaires et encore plus les syndicats, et, d'autre part, l'angoisse palpable à travers les verbatims recueillis d'un délitement encore plus grand de notre société à terme, d'une individualisation dont le prix pourrait finir par être très lourd à payer.

Nous pourrions donner pour exemple, l'après attentats de Charlie Hebdo, les français traversaient la rue pour embrasser nos policiers et les remercier, partout en France. Aujourd'hui, on leur jette des boules de pétanque en pleine tête...

Français défendons notre service public et nos fonctionnaires !



Des policiers caillassés après un accident de moto à Clichy-sous-Bois

70% des Français se disent attachés aux services publics de proximité - notamment aux services de propreté, de sécurité, préservant l'environnement ou encore aux établissements scolaires.

La vision qu'ont les Français des services publics renvoie en premier lieu au constat de nombreux dysfonctionnements, validant par principe la volonté de réforme

Toutefois, beaucoup s'accordent sur les dangers perçus d'une "américanisation" de la société: **"le gouvernement veut que chaque service fonctionne comme une entreprise privée"**.

Ce sentiment va de pair avec un fort niveau de pessimisme dès que l'on aborde la question de l'avenir; un pessimisme qui traverse l'ensemble de l'échiquier politique. Avec un leit motiv récurrent: manque de personnel, manque de qualification, avènement d'un service à double vitesse, **"on payera de plus en plus pour moins de qualité"**, "il faudra se payer les soins

La réforme des congés bonifiés pour les agents de la fonction publique

Par Eric DOUCET,
Conseiller technique UATS Unsa

Lors des assises des outre-mer qui se sont déroulées le 28 juin 2018 au Palais de l'Élysée, le chef de l'État a dressé une feuille de route du gouvernement pour la durée du quinquennat et a annoncé une réforme des congés bonifiés pour les fonctionnaires qui serait effective pour 2020.



Notre section de Polynésie

Institué en 1951 par un décret du 8 juin et modifié par un décret du 20 mars 1978, le congé bonifié a pour objectif de préserver le lien des agents titulaires de l'État affectés en métropole, dans les départements d'outre-mer ou à Saint Pierre et Miquelon avec le territoire dans lequel ils disposent des attaches familiales et affectives ou des intérêts patrimoniaux ou financiers.

Le bénéfice du congé majoré a été étendue aux agents de l'État résidant et travaillant dans un département d'outre-mer pour se rendre

en métropole puis, dans les années 1980, aux agents de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique territoriale.

Il consiste à offrir aux agents de l'État la possibilité d'un séjour de longue durée et régulier dans leur territoire d'origine. Le dispositif du congé majoré contient une majoration de la durée de congé annuel, la prise en charge des frais de transport de l'agent et de sa famille et le versement d'une indemnité de vie chère.

La majoration de la durée de congé complète, selon une périodicité triennale, à hauteur de 30 jours calendaires, le contingent de congés annuels de 25 jours de chaque agent public. Un agent de l'État peut donc bénéficier, tous les 3 ans et sur décision ministérielle, d'un congé bonifié de 65 jours calendaires.

La bonification de 30 jours calendaires doit être consommée dans la continuité du congé annuel et n'est pas sécable ou reportable.



Le congé majoré est accordé, sur demande de l'agent présentée au moins 6 mois avant son départ, par décision ministérielle après avis du chef de son service d'affectation. La délivrance de l'autorisation de congé est subordonnée au maintien du bon fonctionnement du service et à l'obligation pour le lieu du séjour d'être la résidence habituelle, c'est-à-dire le territoire qui concentre les intérêts matériels et moraux de l'agent.

L'État attribue une aide pécuniaire à l'accomplissement du séjour en prenant en charge la totalité des frais de transport aériens aller-retour de l'aéroport international d'embarquement vers l'aéroport international de débarquement. Cette prise en charge couvre les frais de trajet de l'agent public, de ses enfants à charge ainsi que, sous condition de ressource, celles de son conjoint. Elle s'opère en se référant sur le tarif le plus économique en vigueur.

L'aide de l'État n'est pas cantonnée au transport puisqu'il verse, pendant la durée du séjour, à l'agent titulaire un complément de rémunération destiné à compenser la cherté la vie. Le montant de cette indemnité est inhérent au traitement brut indiciaire de l'agent et au lieu du séjour. Le taux qui s'applique au traitement s'élève à 35 % à la Réunion et à 40 % dans les autres territoires éligibles.

Le congé bonifié semble aujourd'hui très utilisé même si on ne connaît réellement ni le nombre de bénéficiaires, ni le coût pour les collectivités publiques, ce qui autorise des chiffres parfois fantaisistes.

Les détracteurs de ce dispositif, qui appellent à sa refonte, lui adressent plusieurs reproches : inflation du prix des billets d'avion pendant la période estivale, congestion des vols vers les DOM lors de cette période, désorganisation des administrations par les absences prolongées des agents,

inéquité du dispositif engendrée par les appréciations divergentes par les différentes administrations de la notion de centre des intérêts matériels et moraux, insoutenabilité technique du cadre de gestion des achats compte tenu de la croissance continue de ces derniers.

Plusieurs pistes de réforme pour les fonctionnaires originaires d'outre-mer ont été évoquées par le chef de l'État au cours des assises de l'Outre-mer :

- réduction de la durée des congés par une contraction drastique voir l'abrogation de la bonification ;
- abaissement de leur périodicité (2 ans au lieu de 3) pour des retours, selon lui, plus fréquents ;
- abolition de la sur rémunération ;
- remplacement de la

prise en charge du billet d'avion par un forfait attribué à l'agent.

Le calendrier de la réforme a été présenté par le gouvernement La concertation avec les organisations syndicales et les principaux employeurs ouverte par une réunion interministérielle qui s'est déroulée le 11 janvier 2019 sous l'égide du cabinet du 1er ministre devrait déboucher par la publication , en juillet 2019, d'un décret en juillet et d'une circulaire d'application pour une entrée en vigueur en 2020.

Le congé bonifié semble aujourd'hui très utilisé même si on ne connaît réellement ni le nombre de bénéficiaires, ni le coût pour les collectivités publiques, ce qui autorise des chiffres parfois fantaisistes.

BUREAU UATS UNSA
NOUVELLE-CALÉDONIE





l'Alsace

Par Magali SOUVERAIN

Divisée en deux départements, le Bas-Rhin (67) et le Haut-Rhin (68), l'Alsace, avec ses 8 300 km² est la plus petite région de France.

Sa population est de plus de 1.6 millions d'habitants (Alsaciens) et son chef-lieu est Strasbourg. Avec une densité de 209 habitants par kilomètre carré, l'Alsace est la troisième région la plus densément peuplée de la France métropolitaine.

L'Alsace est principalement une plaine, formée suite à l'effondrement de la zone tectonique située entre les Vosges et la Forêt Noire, façonnée ensuite au fil du temps par le Rhin qui coule au centre de la plaine ainsi formée.

Le climat Alsacien est semi-continental : des hivers rigoureux et des étés très chauds. Les précipitations sont faibles (Colmar est la ville la plus sèche de France), les Vosges protégeant la région contre les intempéries.

L'Alsace et de la Lorraine sont le fruit de deux cultures. Ces deux régions frontalières ont été le théâtre de violents conflits de part et d'autre du Rhin.

Strasbourg est, la plus européenne des villes françaises tandis que **Nancy** scintille sous les ors de la **place Stanislas**. L'hiver venu, les très courus marchés de Noël battent le plein. On peut y déguster les spécialités locales et se réchauffer d'un bon vin chaud.

Symbole d'un artisanat passionnant, l'art de la verrerie se signe **Baccarat**.

Fortement imprégnée des traditions culinaires germaniques, la région est riche en spécialités locales. Citons le Baeckeofe, la tarte flambée, la choucroute ou les fleischnackas.



Des desserts traditionnels : kouglof, tarte au fromage blanc.

Moment fort dans la culture alsacienne, les fêtes de fin d'année sont l'occasion de la production d'une grande variété de biscuits et petits gâteaux.

L'Alsace est également la première région productrice de bière en France, grâce notamment aux brasseries implantées dans l'agglomération strasbourgeoise, dont Kronenbourg, Fischer et Heineken, Météor, Kanterbrau.

Vous êtes nombreux à plébisciter les recettes locales, alors nous avons décidé de les remettre. Voici la recette de la Flammekueche. Très bon, malgré son nom imprononçable :

FLAMMEKUECHE



Temps de préparation : 30 minutes

Temps de cuisson : 10 minutes

Ingrédients (pour 5 personnes) :

- 500 g de pâte à pain
- 2 gros oignons émincés

- environ 40 cl de crème épaisse

- 60 g de lardons de poitrine fumée

- 1 cuillerée à soupe d'huile de colza

- sel, noix de muscade râpée, poivre

Préparation de la recette :

Aplatir la pâte pour l'amincir, l'étaler sur une pelle de boulanger ou sur la plaque du four.

Recouvrir d'oignons, de lardons et de crème assaisonnée.

Arroser ce mélange d'huile de colza.

Cuire à four très chaud ou si possible à four ouvert dans un ancien four à pain à la chaleur des flammes 'flambant' la tarte.

Elle se déguste brûlante. On peut enrichir le mélange de crème-lardons-oignons, de 100 g de fromage blanc.



UN ANIMAL FÉTICHE : LA CIGOGNE !

Oiseau sacré, porte-bonheur et symbole de l'Alsace, la cigogne, malgré la menace d'extinction qui plane sur elle, elle est la fierté des Alsaciens. Dès le mois d'août 20 % d'entre elles s'envolent vers l'Afrique de l'Ouest pour y passer l'hiver. Mais gare : beaucoup ne pourront revenir, en Afrique, elles sont très prisées pour leur viande. Les plus chanceuses reviendront en Alsace dans la 2ème quinzaine de février, parcourant ainsi pas moins de 12000 kms aller-retour !

Certaines, maintenant sédentarisées préfèrent rester en Alsace. Elles seront nourries durant toute la saison. Notons que le comportement migratoire des cigognes évolue, certainement à cause des changements climatiques. Les cigognes migrent ainsi moins loin, en Espagne par exemple, ou même restent toute l'année sur leur site de nidification, sans avoir été sédentarisée par l'homme.



Coup de chaleur ATTENTION



• RISQUES POUR LA SANTÉ : RÉF INRS

- Il n'existe pas de définition réglementaire du travail à la chaleur. **Toutefois, au-delà de 30°C pour une activité sédentaire, et 28°C pour un travail nécessitant une activité physique, la chaleur peut constituer un risque pour les salariés.**

- Fatigue, sueurs abondantes, nausées, maux de tête, vertiges, crampes... Ces symptômes courants liés à la chaleur peuvent être précurseurs de troubles plus importants, voire mortels : **déshydratation, coup de chaleur.**

- La chaleur augmente par ailleurs les **risques d'accidents au travail** car elle induit une baisse de la vigilance et une augmentation des temps de réaction, un stress excessif. La transpiration peut aussi rendre les mains glissantes ou venir gêner la vue.

- Enfin, pour **certaines catégories de personnes** (selon l'âge, une pathologie préexistante, une grossesse...) la chaleur représente un facteur de risque susceptible de décompenser leur état de santé. (AVC, infarctus, insuffisance cardiaque, diabète...).

Il existe une acclimatation de l'organisme humain aux variations de température, mais elle

est plus ou moins longue selon les individus, et ne permet pas de répondre à des épisodes de chaleur de courte durée.

• RAPPEL DE LA LÉGISLATION :

- **Au regard des articles L. 4121-1 et suivants et articles R. 4121-1 et suivants** du code du travail, les employeurs ont la responsabilité de prendre les mesures nécessaires visant à assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs de leurs établissements, en tenant compte notamment des conditions climatiques.

- **Le décret n°2008-1382 du 19 décembre 2008**, relatif à la protection des travailleurs exposés à des conditions climatiques particulières, a complété l'article R. 4121-1 et prévoit désormais que **tout employeur doit prendre en considération les « ambiances thermiques », dont le risque de « fortes chaleurs », dans le cadre de sa démarche d'évaluation des risques**, de l'élaboration du document unique d'évaluation des risques (DUER), et de la mise en œuvre d'un plan d'action prévoyant des mesures correctrices.

• PRÉCONISATIONS

• Dans la mesure où l'on vit une période de canicule qui malheureusement risque de se

répéter les prochaines années selon les prévisions de météo France, il convient d'être attentif à l'ambiance climatique, et de prévoir des solutions pérennes à moyen et long terme.

• **DANS L'URGENCE, IL EST CONSEILLÉ D'AGIR SUR :**

- L' 'aménagement du temps de travail avec pauses plus fréquentes,, est un outil aisément disponible, et efficace à court terme.

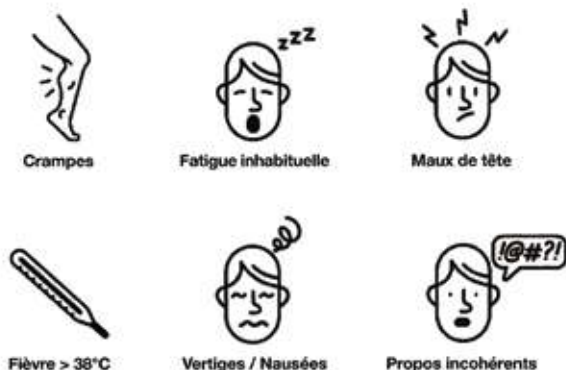
De même, mise à disposition de points d'eau.

• De même, **pourrait être envisagé pendant les mois les plus chauds des périodes de fermeture, ou d'ouverture restreinte, voir d'horaires décalés.**

• A ce titre, dans l'objectif d'une réactivité rapide, la direction pourrait se rapprocher du plan national canicule, notamment via le site de météo France <http://vigilance.meteofrance.com>, avec une carte de vigilance réactualisée 2 fois /j.

- Utiliser bien sûr, dans la mesure du possible les pièces climatisées,. Aérer pendant les heures fraîches.

En période de canicule,
**il y a des risques pour ma santé,
quels sont les signaux d'alerte?**



Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, **appelez le 15**

BON À SAVOIR

À partir de 60 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

En période de canicule,
quels sont les bons gestes?



ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

Calendrier scolaire

	zone A	zone B	zone C
	Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
PRÉRENTÉE DES ENSEIGNANTS	Jour de reprise : vendredi 30 août 2019 dans toutes les zones		
RENTÉE SCOLAIRE 2019	Jour de reprise : lundi 2 septembre 2019 dans toutes les zones		
VACANCES TOUSSAINT	Fin des cours : samedi 19 octobre 2019 dans toutes les zones Jour de reprise : lundi 4 novembre 2019 dans toutes les zones		
VACANCES DE NOËL	Fin des cours : samedi 21 décembre 2019 dans toutes les zones Jour de reprise : lundi 6 janvier 2020 dans toutes les zones		
VACANCES D'HIVER 2020	Fin des cours : samedi 22 février 2020 Reprise des cours lundi 9 mars 2020	Fin des cours : samedi 15 février 2020 Reprise des cours lundi 2 mars 2020	Fin des cours : samedi 8 février 2020 Reprise des cours lundi 24 février 2020
VACANCES DE PRINTEMPS	Fin des cours : samedi 18 avril 2020 Reprise des cours lundi 4 mai 2020	Fin des cours : samedi 11 avril 2020 Reprise des cours mardi 27 avril 2020	Fin des cours : samedi 4 avril 2020 Reprise des cours lundi 26 avril 2020
VACANCES D'ÉTÉ	Fin des cours : samedi 4 juillet 2020 dans toutes les zones		





PLAQUETTE

CARTE de VISITE

CRÉATION

FLYER

Editeur spécialisé dans l'impression DES AGENDAS, ET CALENDRIERS

1. IMPRIMERIE OFFSET

Nous vous proposons l'impression offset de tous vos supports, de la carte de visite au grand format, ainsi que les finitions (pelliculage, vernis sélectif, dorure, etc.) et façonnages (pliage, dos carré collé, etc.).

2. IMPRIMERIE NUMÉRIQUE

Notre parc machine est à votre disposition pour répondre à la quasi totalité de vos projets d'impression numérique, sur tous types de supports (pvc, bâche, forex, akylux, bois, carton, plexy, aluminium, etc.).

3. ATELIER GRAPHIQUE

Afin de vous proposer un service de qualité, nous mettons à votre disposition notre atelier graphique, pour la création complète de votre support de communication, ou pour que nos graphistes vérifient l'intégralité vos fichiers.